QUADRILATÈRE

LE BULLETIN D'INFORMATION DES OFFICES D'HABITATION

SEPTEMBRE – OCTOBRE 2010 • VOLUME 9 • NUMÉRO 4

La planification stratégique du ROHQ

Tenue de réunion du conseil d'administration et rédaction de procès-verbaux

Les rencontres régionales de l'automne

L'habitat : levier de solidarité sociale

Régions : important projet à Saint-Hyacinthe

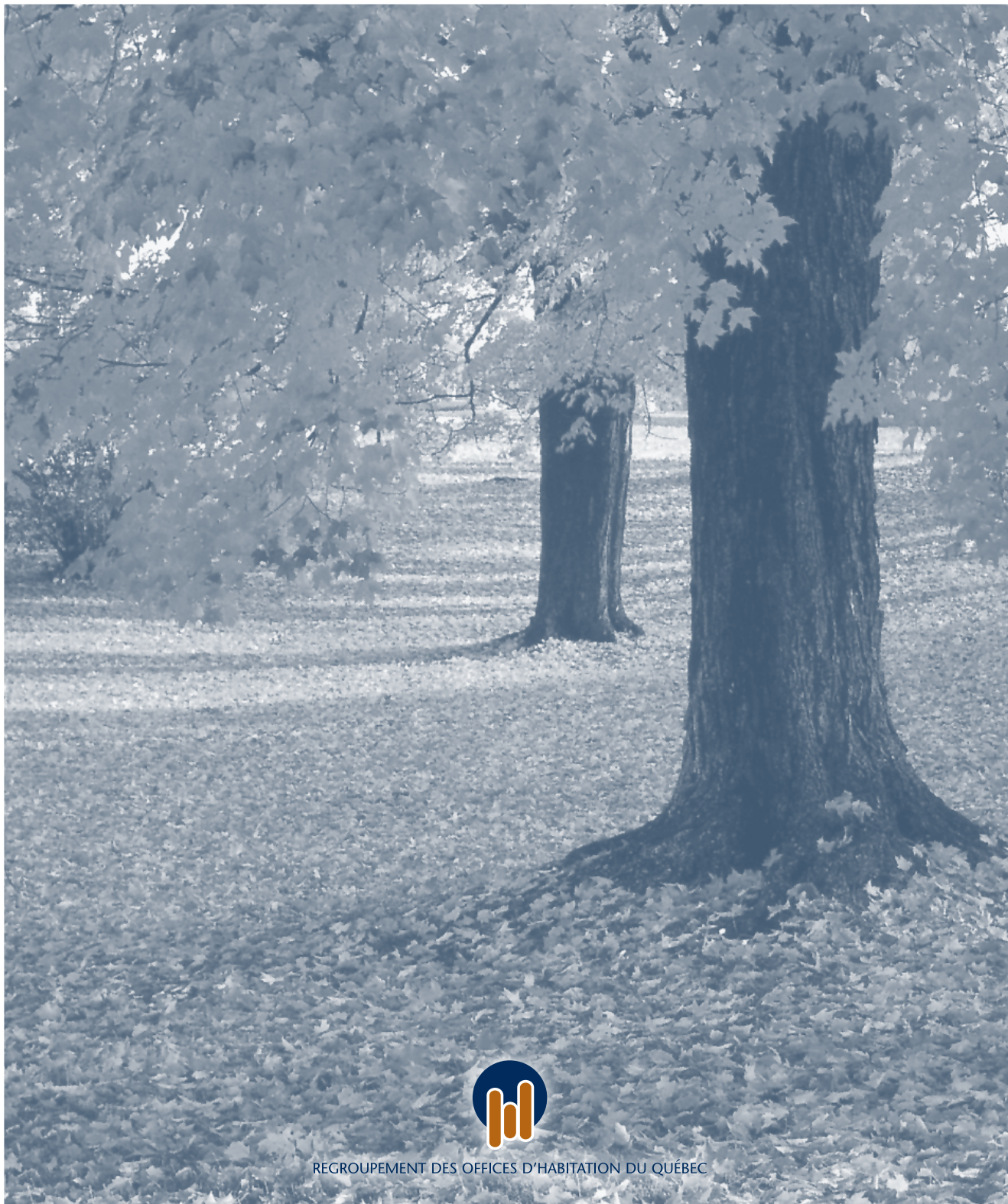

REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION DU QUÉBEC

Directeur général **Denis Robitaille**
Responsable des communications **Alexandra Lenoir**

ADMINISTRATEURS

Dave Ste-Croix 01-11 • 418 368-8514
Yves Larouche 02 • 418 276-4287
François Chauvette 03-12 • 418 338-2427
Robert De Nobile 04-17 • 819 372-9773
Pierre Boivert 05 • 819 566-7868
Philippe Bonneau 13-14-16 • 450 692-9652
Dominique Godbout 07-15 • 819 742-2483
Rita B. Barrette 08 • 819 333-9266
Lorraine Dubuc-Johnson 09 • 418 962-2572
Robert Labelle 06 • 514 872-2103
Francine St-Cyr • 418 722-8285
Jean Rosa • 418 228-0239
Michel Deschênes • 418 589-9906

COLLABORATION AUX TEXTES

Alexandra Lenoir, Claude Poulin, Denis Robitaille, François Chauvette, Yvan Cossette, Julie Fortier

Impression : **Imprimerie BourgRoyal**
Infographie : **Diane Trottier**
Conception graphique : **Diane Trottier Infographie**
Photo en page couverture : **Diane Trottier**

Tirage : **4600 exemplaires**
Fréquence : **5 numéros / an**
Dépôt légal : **Bibliothèque nationale**
ISSN 1703-7190 (imprimé)
ISSN 1703-7204 (en ligne)

Les opinions publiées dans le bulletin QUADRILATÈRE ne sont pas nécessairement celles du ROHQ. Dans cette publication, le masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION DU QUÉBEC
1135, Grande Allée Ouest, bureau 170
Québec, Québec G1S 1E7
Tél. : 418 527-6228
1 800 463-6257
Téléc. : 418 527-6382
Courriel : rohq@rohq.qc.ca
www.rohq.qc.ca

100 %
Imprimé sur du Rolland Enviro 100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo. Procédé sans chlore et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

NOUVELLES

RENCONTRES RÉGIONALES AUTOMNE 2010

Villes	Hôtels	Dates prévues Jeudi	Régions
Rouyn-Noranda	Gouverneur	14 octobre	Abitibi-Témiscamingue
Jonquière	Holiday Inn	28 octobre	Saguenay /Lac-Saint-Jean
Blainville	Le Mirage	4 novembre	Outaouais Laval/Laurentides Lanaudière
St-Hyacinthe	Hôtel des Seigneurs	25 novembre	Montérégie

Cette année, les rencontres auront lieu les jeudis de 13 h 30 à 20 h 30 avec un repas offert sur place.

Les formulaires d'inscription et le programme vous seront acheminés par courriel et par la poste d'ici quelques semaines.

PRENDRE NOTE

Un seul numéro pour joindre le ROHQ et le CFPO : **418 527-6228** ou le numéro sans frais **1 800 463-6257**.

Bon automne !

L'équipe du ROHQ

CONGRÈS 2011

Le prochain congrès du ROHQ se tiendra les 15 et 16 avril 2011 au Hilton Québec, et sera précédé, comme à l'habitude, par le congrès de l'Association des directeurs (l'ADOHQ) et la Rencontre des intervenants sociocommunautaires (RIS). Vous pouvez déjà réserver vos chambres au 418 647-2411 ou au 1 800 447-2411.

Horaire :

Congrès ADOHQ	RIS	Congrès ROHQ
Mercredi 13 avril Jeudi 14 avril	Mercredi 13 avril Jeudi 14 avril	Vendredi 15 avril, Samedi 16 avril

DATE DE TOMBÉE DU PROCHAIN NUMÉRO : 12 NOVEMBRE 2010

MOT DU PRÉSIDENT

LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le mot du président de l'édition du Quadrilatère de mars-avril dernier portait le titre suivant : « Le conseil d'administration du ROHQ enclenche une démarche de planification stratégique ». J'ai également abordé ce thème lors de mon discours au congrès d'avril. Je vous présentais alors cette opération comme un dossier majeur du conseil d'administration durant l'année 2010, dossier pour lequel je conviais l'ensemble des membres de notre association à y participer. Eh bien, où en sommes-nous dans notre démarche ?

Depuis la fin février, plusieurs personnes se sont retroussé les manches afin de mener à terme cette opération, sous la supervision de monsieur Hugo d'Astous de la firme IDE conseil. Après que le CA ait établi le « plan de match » de la démarche, notre directeur général, Denis Robitaille, assisté des membres de son équipe, a entrepris une collecte d'informations afin de constituer un état de situation relatif à notre organisation. Il s'agissait de rassembler des données ainsi que divers renseignements permettant de dresser un constat sur le paysage du ROHQ tant sur le plan interne qu'externe.

Puis, les mois de mai et juin furent consacrés aux focus groups et aux entrevues. À l'aide de questionnaires d'entrevues, monsieur d'Astous et notre DG ont rencontré des directeurs et des administrateurs regroupés en quatre catégories : les moins de 100 logements, les 100 à 1000, les plus de 1000 puis des directeurs de centres de services. Sous la forme de rencontres ou de conférences téléphoniques, 6 groupes de discussion regroupant 36 personnes ont participé à ces activités, provenant de partout au Québec. Les employés du ROHQ ont également été soumis à cet exercice. Par la suite, nos partenaires ont été mis à contribution à l'aide d'entrevues individuelles. Toujours à l'aide d'un questionnaire d'entrevue, nous avons consulté des personnes de la SHQ, dont son PDG, le président de l'ADOHQ, le coordonnateur de la fédération des locataires en HLM, le DG de l'Union des OBNL, ainsi qu'un représentant de la SCHL.

Toutes les informations découlant de ces rencontres ont été colligées par Hugo d'Astous, analysées avec l'aide de notre DG puis soumises aux membres du conseil d'administration lors d'une rencontre le 17 juin dernier. Le 8 juillet, le comité administratif se réunissait afin d'amorcer l'identification des grandes orientations. Il s'agissait de bien cerner les enjeux, nos menaces, nos forces et nos opportunités puis de tracer les premiers jalons de notre vision, c'est à dire, de déterminer ce que nous voudrions accomplir dans les cinq prochaines années. Par la suite, cet exercice s'est poursuivi par le DG et le président.

Voici, le projet de vision qui sera soumi aux membres du conseil d'administration lors de sa rencontre du 8 octobre prochain :

Ce que le ROHQ sera dans cinq ans :

- Un leader reconnu et consulté par ses membres, les instances gouvernementales et ses partenaires dans la gestion et le développement du logement social au Québec ;
- Un promoteur auprès de ses membres et des acteurs du logement social et communautaire, de la bonne gouvernance, de la gestion performante et des pratiques innovantes dans une perspective de développement durable ;
- Le carrefour d'un réseau d'experts influents soutenant les administrateurs, gestionnaires et employés des offices et des organismes d'habitation dans l'accomplissement et l'évolution de leur mandat et des besoins en logement social ;
- Le plus important représentant des organismes de logements sociaux et communautaires au Québec, se démarquant par la qualité de son contact direct et constant avec ses membres et sa capacité de mettre en réseau des intervenants de l'ensemble du territoire québécois.

Au début du mois d'octobre, à partir de tous les éléments découlant de cette démarche, le conseil d'administration devra concocter un projet de planification stratégique : établir notre mission, notre vision, nos valeurs puis nos cibles stratégiques. En d'autres mots, redéfinir le mandat de notre association, ce qu'on veut accomplir dans les cinq prochaines années, avec quelles préoccupations et quels seront nos principaux objectifs. À partir de ces éléments, il faudra revoir notre offre de services, notre mode d'organisation ainsi que nos rapports avec nos membres et nos partenaires. Toute cette opération nous amènera à un plan d'action concret établi, au départ, sur une base quinquennale, annuelle puis périodique.

La totalité de l'opération devrait être complétée avant les fêtes puis présentée à l'assemblée générale de nos membres lors du prochain congrès en avril prochain. Pour savoir où nous en sommes et à quoi ressemblera notre projet, surveillez les prochains numéros du Quadrilatère, le ROHQ Express ainsi que les rencontres régionales qui s'amorcent cet automne. Et si vous avez des préoccupations dont vous voudriez nous faire part, n'hésitez pas à utiliser le lien « Nous joindre » de notre site internet. ●

François Chauvette
Président

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

par Denis Robitaille, directeur général

L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE S'INTÉRESSE À LA VULNÉRABILITÉ DES RÉSIDENTS EN PÉRIODE DE CHALEUR ACCABLANTE

L'été qui s'achève nous a amplement fourni l'occasion de mesurer les inconvénients qui peuvent être engendrés par la chaleur accablante. L'Institut national de santé publique du Québec (INSP) entreprendra, avec la collaboration de chercheurs du Centre hospitalier universitaire de Québec, une étude importante destinée à évaluer les impacts des changements climatiques sur la santé des résidents dans les quartiers défavorisés des grandes villes du Québec et en milieu HLM. Cette étude vise :

- à mieux comprendre pourquoi la santé de certaines personnes est affectée par les vagues de chaleur l'été,
- à inventorier les différentes stratégies et actions mises de l'avant par les résidents face aux périodes de chaleurs accablantes,
- à identifier des solutions à mettre en place pour améliorer leur capacité à s'y adapter.

Dans un contexte où les effets des changements climatiques ont une incidence sur la santé des personnes, l'intérêt de l'INSP pour la santé des résidents en HLM s'inscrit dans les priorités du ROHQ en matière de développement des connaissances sur la gestion du logement social public.

NOUVEAU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION : UNE ENTRÉE EN VIGUEUR AU DÉBUT DE L'ANNÉE 2011

Publié dans la Gazette officielle du Québec en février dernier, le nouveau règlement d'attribution des logements HLM aura bientôt franchi toutes les étapes de consultation préalable à son approbation finale. L'entrée en vigueur de ce règlement est prévue pour le début de l'année 2011. Nous travaillons de concert avec la SHQ et COGIOMH afin de pouvoir fournir aux offices d'habitation l'information et les outils facilitant l'application de ce nouveau règlement qui est le fruit d'une démarche de concertation entre tous les intervenants de notre réseau. À cet égard, notre service de conseils juridiques fournira à nos membres au cours des prochaines semaines un modèle de règlement de transfert des logements adapté aux modalités du nouveau règlement. Nous recommandons donc à nos membres d'attendre la publication de ce modèle de règlement avant d'entreprendre toute action à ce sujet.

AMÉLIORATION DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE DES OH

Dans la foulée des travaux de modernisation entrepris à la SHQ, un nouveau processus d'approbation budgétaire sera mis en œuvre dès cet automne pour les offices d'habitation. En effet, dès octobre prochain, le budget de l'année 2011 qui sera transmis aux offices d'habitation sera déjà approuvé par la SHQ. Cette nouvelle façon de faire devrait permettre d'accélérer le processus d'adoption des budgets en réduisant les échanges de documents entre la SHQ et les offices. La majorité des postes budgétaires étant préinscrits à partir des données historiques et des normes en vigueur, les offices n'auront qu'à signifier les ajustements requis par des situations particulières. Pour le budget des travaux majeurs (budget RAM), ce dernier devra être soumis en suivant la procédure du plan pluriannuel d'intervention (PPI) découlant de la mise en œuvre du Plan québécois des infrastructures.

Il est important de souligner que malgré la simplification de la procédure d'approbation du budget par la SHQ, il est de la responsabilité du Conseil d'administration de l'office d'analyser la proposition budgétaire, d'en informer les résidents, d'approuver le budget et de le présenter à la municipalité.

Cette nouvelle approche témoigne de la reconnaissance par la SHQ que la bonne gouvernance est au cœur des responsabilités du Conseil d'administration des offices d'habitation.

LES RENCONTRES RÉGIONALES DU ROHQ : S'INFORMER, SE METTRE À JOUR !

Surveillez bien le calendrier des rencontres régionales de l'automne dans votre région. Afin de faciliter la participation des membres des conseils d'administration et des directeurs et directrices à temps partiel des offices, nos rencontres se dérouleront en après-midi et en début de soirée. Au programme : de l'information sur les outils d'aide à la gestion de votre OMH, une formation sur les différents outils financiers de l'office d'habitation et une formation sur les responsabilités des membres du conseil d'administration. Cette dernière formation sera donnée par M^me^ Mireille Nadeau, conseillère stratégique en gestion et en gouvernance. Elle cumule 24 ans d'expérience au sein d'entreprises ayant eu à gérer des transformations organisationnelles et technologiques importantes. Au cours des 14 dernières années, elle s'est notamment spécialisée dans le domaine de la gouvernance et démocratie participative. Elle s'intéresse notamment à la contribution des membres du conseil dans les décisions des organisations.

Les rencontres régionales du ROHQ ont pour but de permettre aux membres des conseils d'administration et à la direction des offices d'habitation de partager des bonnes pratiques de gestion, de mettre à jour leurs connaissances et d'améliorer leur compétence dans l'accomplissement de leur important mandat. Un rendez-vous à ne pas manquer ! ●

Rouyn-Noranda	jeudi 14 octobre
Jonquière	jeudi 28 octobre
Blainville	jeudi 4 novembre
Saint-Hyacinthe	jeudi 25 novembre

Projet de remplacement des portes et fenêtres?

RONA est là!

Que ce soit pour une construction neuve ou une rénovation, de petite ou grande envergure, les gestionnaires immobiliers font appel à RONA

Pour plus d'informations, communiquez avec :
André Tremblay
Chargé de comptes nationaux
1 877 599 5900 poste 5259

Programme privilège 2010 RONA offert aux membres de la ROHQ, informez-vous!

LA RETRAITE S'EN VIENT ! (DERNIÈRE PARTIE)

par Yvan Cossette, Directeur du RCREOMHQ

VOUS ÊTES À QUELQUES MOIS DE VOTRE RETRAITE ? VOICI QUELQUES DÉMARCHES IMPORTANTES À FAIRE

- Avez-vous demandé votre relevé de participation au Régime de rentes du Québec ? Vous pouvez le consulter sur le site de la Régie (www.rrq.gouv.qc.ca). Vous êtes-vous assuré une dernière fois que tous les montants sont exacts ?
- Avez-vous demandé votre rente de retraite de la Régie des rentes du Québec ? Il est conseillé de le faire environ quatre mois avant de quitter son emploi. Vous pouvez la demander, par Internet, sur le site de la Régie (www.rrq.gouv.qc.ca).

  Vous pouvez demander que l'argent soit déposé directement dans votre compte bancaire, comme le font 90 % des bénéficiaires du Régime de rentes du Québec. C'est très pratique. Vous pouvez aussi demander que votre rente soit divisée avec votre conjoint pour réduire l'impôt, mais rappelez-vous qu'il y a certaines conditions à respecter.
- Avez-vous demandé votre pension de la Sécurité de la vieillesse ? Il est conseillé de le faire six mois avant son 65e anniversaire. Vous devez remplir le formulaire *Demande de pension de la Sécurité de la vieillesse* en vertu de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*. Vous pouvez demander que l'argent soit déposé directement dans votre compte bancaire. Vous avez un conjoint de moins de 65 ans ? Vérifiez s'il a droit à l'Allocation.
- Avez-vous informé votre employeur de votre intention de quitter votre emploi ? Votre employeur informera le bureau du RCREOMHQ de votre décision. Par la suite, vous recevrez du bureau du régime de retraite les informations nécessaires pour transférer les sommes accumulées. Il est conseillé de le faire quelques mois avant de quitter son emploi. La date limite pour commencer à recevoir une rente ou encore pour transformer votre RCR en FRV ou en rente viagère est le 31 décembre de l'année de votre 71e anniversaire de naissance.
- Avez-vous planifié à quel moment vous transformerez votre REER ? N'oubliez pas que le 31 décembre de l'année de votre 71e anniversaire de naissance est aussi la date limite pour convertir :
  - votre REER en FERR ou en rente viagère ;
  - votre CRI en FRV ou en rente viagère.

Pour savoir quelle option est la plus profitable, consultez votre planificateur financier.

Bonne retraite ! ●

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

RÉDUISEZ VOS COÛTS

La mise au point des systèmes de chauffage

Dans les collectifs d'habitation, environ la moitié de l'énergie consommée sert au chauffage. Il convient donc de voir à ce que les systèmes de chauffage fonctionnent au meilleur de leur capacité. De plus, les travaux de mise au point peuvent générer d'importantes économies, car les systèmes de chauffage durent plus longtemps.

Éléments à considérer :

- Calibrer les thermostats ou poser des thermostats programmables.
- Effectuer régulièrement des inspections visuelles pour veiller à ce que le système fonctionne de manière efficiente.
- Assurez-vous que l'entrepreneur responsable du système de chauffage effectue une « tournée » de l'équipement lors de sa visite d'entretien et informe le personnel d'entretien des tâches à effectuer entre les visites.
- Améliorer autant que possible la perte incontrôlée de chaleur par l'enveloppe du bâtiment afin de réduire la charge imposée au système de chauffage.

PUBLICATIONS D'INTÉRÊT

65894 *Mises au point visant à réduire la consommation d'énergie et d'eau dans les tours d'habitation – Rapport de recherche*
63086 *Manuel d'entretien à l'intention du personnel d'entretien et de garde – Collectifs d'habitation*
63088 *Manuel des opérations à l'intention des propriétaires et des gestionnaires - Collectifs d'habitation*

Pour en savoir d'avantage sur notre vaste gamme de produits d'information, visitez notre site Web à l'adresse www.schl.ca ou communiquez avec nous au 1 800-668-2642

Canada

SCHL CMHC
AU CŒUR DE L'HABITATION

L'HABITAT, UN LEVIER DE SOLIDARITÉ ÉCONOMIQUE

par Julie Fortier, Ph.D., Professeure, Département d'études en loisir, culture et tourisme, UQTR

En juin dernier, s'est tenue à Trois-Rivières la 42e conférence de Réseau Habitat et Francophonie. Une centaine de participants en provenance d'Afrique, d'Europe et du Québec ont participé à cette conférence internationale. Nous vous présentons une synthèse de cette rencontre telle que réalisée par Julie Fortier, professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Cette 42e conférence ayant pour thème principal « L'habitat : levier de solidarité économique » a réuni plus de 115 personnes provenant d'une dizaine de pays d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Afrique représentant ainsi un prolongement de cette ouverture sur le monde, pour paraphraser le président de l'OMHTR, M. Robert De Nobile, lors de son allocution d'ouverture. Cette grande mobilisation de la francophonie sur la question de l'habitat social nous a permis de découvrir des expériences diverses, aussi inspirantes les unes que les autres.

On ne peut élaborer la synthèse d'un contenu aussi riche sans un fil conducteur. Quel est le fil conducteur de cette synthèse ? Plusieurs options se sont présentées, mais le temps qui nous manque en ces circonstances a nécessité un choix rapide. À travers les nombreuses présentations, allocutions et interventions, j'ai clairement perçu la diversité des réalités entre les pays d'Afrique, d'Europe et du Québec. La première partie de cette synthèse fait donc état de ces diversités perçues. Une seconde partie met en exergue les préoccupations qui nous sont communes.

LA DIVERSITÉ DES RÉALITÉS

Une définition de l'habitat social

Une première différence se présente au niveau de la définition même de l'habitat social, thème au cœur du réseau et qui nous rassemble ici. Nous retenons qu'il demeure central de bien camper ce concept dont la compréhension peut différer d'un pays à l'autre. D'ailleurs au Québec, nous distinguons « habitations sociales » subventionnées par l'État et destinées aux personnes qui ont des difficultés à se loger sur le marché privé et « habitations communautaires » qui réfèrent aux logements, qui sont de propriété collective privée et qui demeurent administrées par des acteurs issus de la société civile (Morin et Dansereau, 1990 : 1, dans Bouchard et Hudon, 2008 : 55).

Des présentations et interventions, j'ai pu percevoir que l'habitat social en Europe et en Afrique se concentre principalement sur des opérations de développement reliées à l'échelle urbaine et du quartier, tandis qu'au Québec l'on semble intervenir davantage au niveau de l'habitation même, ce qui rend le partenariat nécessaire et plus aisé à mettre en œuvre. Cette différence peut sans doute expliquer, du moins en partie, nos diverses perceptions de l'habitat social.

L'économie sociale et l'économie solidaire

Dans cette synthèse, je me dois de revenir sur les notions d'économie sociale et d'économie solidaire au centre du thème de la conférence. Nous avons vu lors de la présentation de Madame Germain qu'au Québec, nous utilisons de façon indissociable ces deux notions qui s'appuient relativement sur les mêmes principes et sur les mêmes valeurs. Toutefois, on note une différence du côté de la Belgique et peut-être même de la France où l'économie solidaire se distingue en mettant l'accent sur les personnes et sur l'interaction entre les personnes et les processus participatifs.

Peu importe cette différence, nous retenons tous l'importance de rallier les deux thèmes « économie » et « social » ou « économie » et « solidaire », tel que l'a souligné M. Laurent mardi soir lors de son

allocution. Ces deux thèmes s'avèrent en effet complémentaires et ont été relevés ainsi dans l'ensemble des présentations.

Les liens entre l'économie sociale et l'habitat social

On ne peut passer sous silence le questionnement jailli des discussions concernant le lien entre l'habitat et l'économie sociale. L'habitat social fait-il partie de l'économie sociale ? Ces questions nécessitent certainement une réflexion, notamment du côté du Québec où les OMH constituent des entités para-municipales, mais se dotent d'une mission sociale semblable à celle exercée dans les OBNL.

Selon M. Gleasner, en France les organisations d'habitat social contribuent au développement de l'économie sociale par la construction de patrimoine, par l'auto construction sur des parcelles viabilisées, par l'aménagement et la rénovation urbaine, en tant qu'employeur socialement responsable par l'embauche et l'activité des salariés, par l'insertion des jeunes et de ménages, etc. Tel qu'il le précise : « Nous exerçons de fait un rôle et une responsabilité particulière en tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire et sommes identifiés par nos partenaires comme un acteur de l'équilibre social et du développement économique du territoire ». Cependant, selon la perception de M. Laurent, en Belgique, ces deux notions sont considérées séparément, bien qu'elles se côtoient lors de collaborations entre les acteurs de l'habitat social et les organismes communautaires ou associations.

Le changement d'échelle

Madame Farida Moha a relevé la différence des échelles d'intervention lors de l'entretien le lundi. Au Québec, les logements sociaux et communautaires accueillent des milliers de personnes touchées par des problématiques sociales et

économiques telle la pauvreté. Au Maroc, on parle de millions, voire de milliards de personnes dans cette situation. Les enjeux ne sont donc pas les mêmes. On parle dans certains pays, notamment en Europe, de « droit au logement », dans d'autres pays, en Afrique par exemple, on en est à une sensibilisation au « droit à la ville », reflétant les besoins multiples auxquels il faut répondre.

Le rôle des bailleurs sociaux et rôle des « locateurs sociaux »

Lors de l'entretien avec M. Luc Laurent, une question fut relevée : Quelle est la mission des bailleurs sociaux ? Jusqu'où s'étend leur mission sociale ?

En Afrique, on semble venir en réponse aux besoins universels de logements face à une urbanisation qui se déploie à grande vitesse. En Europe, on agit sous une logique de droit au logement où l'État s'est donné la responsabilité de loger les gens sans logis.

Au Québec, se loger constitue une responsabilité individuelle sous l'influence du marché. L'intervention devient alors sociale afin de répondre aux besoins des exclus. L'approche résiduelle y prend donc tout son sens, axée sur les personnes à faible revenu, sur les personnes âgées, sur les familles et autres personnes vulnérables. Elle est alors centrée sur la prise en charge citoyenne et le soutien à la communauté. Nous avons d'ailleurs vu, lors des visites, de nombreux exemples reflétant le soutien communautaire et le développement social déployés dans les projets de revitalisation dite intégrée, que l'on parle des habitations Jean Nicolet ou de la Résidence pour personnes retraitées « Le Jardin ».

Cette diversité nous amène à mettre en commun nos réflexions et projets, voilà assurément l'objectif des conférences et de l'existence même du Réseau Habitat et Francophonie. Ce partage des expériences et des connaissances se concrétise également lors de signatures de protocole d'entente. Telle fut le cas au cours de cette conférence où fut signée une première entente qui a uni l'OMH de Trois-Rivières et Alcéane, OPH de la ville du Havre et une seconde entente qui a officialisé la relation entre les Habitations populaires du Québec et Pas-de-Calais Habitat. Collaborations qui révèlent une des forces du réseau et qui selon le souhait du président de RHF, M. Luc Laurent, devrait s'élargir et intégrer éventuellement d'autres pays.

LES PRÉOCCUPATIONS COMMUNES :

L'importance de la mission sociale

Malgré le questionnement sur le rôle des bailleurs sociaux, il apparaît indéniable

que tous accordent une attention particulière à la mission sociale de leur organisation. Tel que précisé par un collègue du Maroc : « Le sens de la mission sociale débute à l'entrée du locataire ». Le travail du locateur social, du bailleur social ou de l'opérateur social prend toute sa signification lorsqu'il parvient à déployer un soutien aux personnes et au milieu. On parle ainsi d'une valeur ajoutée pour la profession.

Les actions de Semsamar reflètent par ailleurs l'ampleur de la solidarité déployée dans le cas d'Haïti. Précisons également en exemple les expériences concrètes de partenariat entre l'UQTR et les acteurs du milieu afin de mettre en œuvre des Projets d'intervention communautaires. Ajoutons à ces exemples le partenariat entre l'OMH de Trois-Rivières et les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale du milieu qui nous ont été présentés lundi en après-midi soit « Famille en action », « Femmes citoyennes en action » et « Multi-boulots » qui contribuent fortement au soutien communautaire et au développement des milieux de vie dans les habitats sociaux et communautaires.

Pour la Société immobilière du Département de la Réunion, la participation des habitants demeure au centre des préoccupations. Plusieurs lieux et modes de participation qui visent à développer la citoyenneté chez les locataires ont été instaurés (voisins solidaires, éco-voisins, associations de quartier, etc.). Le loisir et la culture sont utilisés (festival de culture urbaine) afin notamment de redonner la parole aux jeunes, de les mobiliser et de les valoriser. L'empowerment des citoyens est ici centrale : on vise le passage d'occupant au statut précaire, au statut de locataire, au statut de propriétaire.

L'importance de l'innovation en matière de financement

La question du financement demeure un levier déterminant. La crise économique actuelle nécessite une ingéniosité et des formes alternatives de contribution pour citer M. Gleasner. Le manque de financement constitue un enjeu pour tous les pays, d'où l'importance de l'innovation et de la création. Le thème de ce matin portait par ailleurs sur cette question.

Les présentations de M. Guindon et de M. Bocar Sy nous ont démontré deux exemples d'innovations en matière de financement. Un premier cas au Québec par la mise sur pied de la fiducie du Chantier de l'économie sociale qui offre des prêts sans remboursement de capital avant 15 ans que l'on appelle « capital patient ». Un second cas, celui de la Banque de l'habitat du Sénégal qui a pour domaine d'activité principal le financement de l'immobilier, en accession à la propriété, avec une priorité pour le logement social. Le cas de Semsamar reflète également l'innovation. L'importance de devenir créatif et de développer de nouveaux concepts immobiliers fut, en outre, relevée par M. Aubin des HPQ lors de notre visite au Domaine de la Rivière Ouest, projet novateur unique au Canada. Dans sa présentation de ce matin, M. Stécowiat a notamment souligné que « l'habitat social a toujours constitué un puissant levier d'innovation ».

L'importance de faire valoir les retombées économiques

Les participants à cette conférence ont relevé le besoin d'outils permettant de mettre en exergue leurs performances économiques de plus en plus exigées des autorités. M. Gleasner a également relevé cette question en introduction à la conférence : « Peut-on mesurer, quantifier l'impact économique et évaluer les effets sociaux de la population de logement et d'habitat ? ».

Il semble en effet plus aisé d'identifier et de mesurer les retombées sociales de l'habitat. Madame Germain nous a révélé quelques-unes d'entre elles : l'habitat comme source de sécurité, l'habitat comme conditions préalables à tout effort de prise en charge individuelle et collective, l'habitat comme accès à une citoyenneté reconnue et effective.

Les retombées économiques demeurent cependant plus difficiles à identifier. On note néanmoins la création d'emplois et les impacts sur l'économie locale. Cette question doit toutefois faire l'objet de réflexions plus approfondies.

Une préoccupation pour le développement durable

Un thème abordé régulièrement lors des présentations est celui du développement durable. Par ailleurs, ce fut le thème central de la conférence en juin 2009 à Charenton-le-Pont. Cette préoccupation revient ici. Les moyens sont certainement différents et propres à la réalité de chacun, mais nous sentons une volonté de suivre le mouvement écoresponsable qui est au cœur des valeurs sociétales actuelles. À Trois-Rivières, il y eut intégration de la technologie verte lors de la rénovation ou de la construction de bâtiments. Lors de la mise en place de ses mesures d'aide en Haïti, Semsamar a pris certaines précautions afin d'assurer un respect de l'environnement. À Pas-de-Calais habitat, on spécifie que tous les logements neufs respectent les normes « Habitat et environnement » et que « tous les logements réhabilités sont aux normes BBC, c'est-à-dire Bâtiment basse consommation ». Cette façon de faire est certainement en émergence.

L'importance de la concertation et du partenariat

Le terme de la gouvernance fut au cœur de la conférence à Québec en 2008. Il demeure incontournable de revenir ici sur ce thème en lui attribuant un qualificatif menant au concept de gouvernance participative. En effet, tel que précisé maintes fois lors des discussions, la concertation et le partenariat, outils de gouvernance participative, demeurent au centre de l'ensemble des projets présentés, bien qu'elle soit inégale d'un contexte à l'autre. Le développement communautaire, social, économique ou durable se veut ardu sans concertation et partenariat, sans d'autres acteurs qui nous accompagnent, sans la mise en commun de ressources de toutes sortes (professionnelles, techniques, sociales, physiques, financières, etc.), telle que l'a relevé Madame Germain spécifiant l'importance du rôle joué par chacun des acteurs de l'habitat et de la mise en commun de leurs forces. Ne soyons toutefois pas dupes, la pratique de la concertation et du partenariat réunissant divers acteurs disposant chacun d'une culture organisationnelle qui leur est propre, demeure un défi. Mais il s'agit là d'une autre question qui pourrait faire l'objet d'une conférence à part entière.

Je termine cette synthèse en mettant en exergue cette notion qui fut abordée à maintes reprises lors de la conférence et qui fut prononcée le dimanche par M. Marco Bélanger, soit la notion de « gestion des milieux de vie ». Cette formule prend tout son sens lorsque l'on regarde l'ensemble des projets développés par l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières et les Habitations populaires du Québec ainsi que par tous les membres du Réseau Habitat et Francophonie. À la lumière de ces expériences, nous pouvons retenir sans hésitation cette préoccupation commune qui nous rassemble et que vous semblez tous appliquer dans vos milieux : « Vous loger, nous habite ».

Je vous remercie de votre attention. ●

CENTRE DES RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Toujours soucieuse de vous offrir une information et un service de qualité, la Société d'habitation du Québec (SHQ) met sur pied son **Centre des relations avec la clientèle**. Il nous permettra de répondre rapidement et efficacement à vos questions.

Pour toutes vos demandes de renseignements, communiquez avec le **Centre des relations avec la clientèle** de la SHQ aux numéros et adresse électronique usuels :

1 800 463-4315
(choisissez l'option 1, puis l'option 1)

418 643-4035

514 873-8775

infoshq@shq.gouv.qc.ca

WWW.HABITATION.GOUV.QC.CA

Société d'habitation Québec

par Claude Poulin, conseiller juridique

Tenue de réunion du conseil d'administration et rédaction de procès-verbaux

Dans mes différentes interventions auprès des offices dans le cadre du service juridique du ROHQ offert aux membres, on me pose fréquemment des questions concernant la tenue de réunion du conseil et la rédaction des procès-verbaux.

Aussi, dans le but de préciser quelques concepts concernant ces questions, nous vous proposons le premier de deux articles qui porte sur la tenue des réunions du C.A. Le second portera sur les procès-verbaux.

Mentionnons en premier lieu que le point de départ de toute réunion du conseil d'administration est l'**ordre du jour**.

L'ordre du jour devrait être élaboré par le directeur, en collaboration avec le président. Une rencontre préparatoire au conseil est fortement suggérée.

L'ordre du jour devrait comprendre les éléments suivants :

- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- Lecture et adoption du procès-verbal.
- Affaires découlant du procès-verbal.
- Affaires courantes :
  - > État des revenus et des dépenses.
  - > Comptes à payer.
- Affaires nouvelles :
  - > Pour décisions :
    -
    -
  - > Pour informations :
    -
    -
- Correspondance.
- Questions diverses.
- Levée de l'assemblée.

La convocation d'une réunion du conseil devrait se faire par avis écrit au moins cinq jours à l'avance. L'ordre du jour et les documents pertinents à la rencontre devraient être joints à l'envoi.

Mentionnons qu'un administrateur peut demander au président d'inclure une question à l'ordre du jour.

Quant à la fréquence des réunions, elle devrait tenir compte des besoins de l'office et être déterminée par résolution du conseil.

Le **quorum** (nombre minimal d'administrateurs) d'une réunion du conseil est de 50 % plus un. Une réunion ne pourra débuter si le quorum n'est pas atteint et le quorum devra être maintenu pendant toute la séance.

Si le quorum est perdu en cours de séance, les décisions antérieures ne sont pas affectées, mais on ne pourra poursuivre la rencontre.

Les réunions d'un conseil d'office sont-elles à huis clos ? Pour un organisme tel un office, la réponse est oui, à moins que le conseil invite des personnes pour le conseiller ou à titre d'observateur.

Lors d'une rencontre du conseil, le président a un rôle important dans le déroulement de la réunion. Il donne la parole, décide de la recevabilité des questions et des propositions, veille au maintien de l'ordre, fait respecter les règlements et appelle au vote, si nécessaire.

Le président ne devrait pas intervenir dans le débat en soumettant, appuyant ou défendant une proposition, à cause de son devoir d'impartialité.

Les administrateurs ont le droit d'être convoqués à toute réunion du conseil. Ils peuvent formuler une proposition ou appuyer, défendre ou combattre toute proposition jugée recevable. Ils peuvent également poser toute question pertinente sur le fonctionnement de l'office et poser leur candidature à un poste d'officier du conseil.

Une **proposition** de résolution ne peut être retirée sans le consentement du conseil. Toute résolution à la suite d'une décision du conseil est adoptée à l'unanimité ou à la majorité. Le président dispose d'un vote prépondérant en cas d'égalité des voix.

Rappelons enfin que, tout administrateur peut faire inscrire sa dissidence sur une résolution ce qui le dégage de toute responsabilité à l'égard de cette décision. ●

Documents consultés :

Victor Morin, *Procédure des assemblées délibérantes*, Beauchemin. 1969, 189 p.

Guide des procédures, des assemblées délibérantes, Université de Montréal, 1982.

Modèle de règlement concernant les demandes de transfert de logement

Le nouveau règlement sur l'attribution des logements à loyer modique oblige un office d'habitation à prévoir par règlement un mécanisme de gestion des demandes de relogement qui lui sont soumises, les critères d'admissibilité à un logement et les cas où les demandes de relogement sont prioritaires.

C'est dans cet esprit que le ROHQ vous a proposé un modèle de règlement concernant les transferts à être adoptés par le conseil d'administration, en procédant aux adaptations requises s'il y a lieu.

LES EMPLOYÉS PERDENT EN MOYENNE 5 HEURES / SEMAINE AU TRAVAIL

« Les employés l'avouent eux-mêmes : sur une semaine de 35 heures, ils n'en travaillent réellement qu'une trentaine[1] ». Un sondage Léger marketing concernant l'éthique au travail pour le compte du Journal de Montréal démontre que le travail est souvent interrompu pour des activités personnelles durant les heures de travail.

À la question « *Vous arrive-t-il de vous adonner aux activités suivantes pendant vos heures de travail ?* », les résultats pour le Québec sont les suivants :

- 14 % visitent leur page Facebook alors que 15 % regardent des vidéos sur le net.
- 41 % naviguent sur le Web (blogues, clavardage, nouvelles, etc.).
- 63 % écrivent des courriels ou font des appels téléphoniques personnels.
- 39 % allongent l'heure du repas ou les pauses-café.
- 75 % interrompent leur travail pour bavarder entre les pauses.
- 14 % arrivent en retard ou quittent prématurément sans que leur supérieur le sache.

Ces statistiques démontrent donc l'importance de bien encadrer les employés pendant les heures de travail afin d'éviter les pertes de temps. Dans ce contexte, l'adoption d'une politique concernant l'utilisation du Web et de l'internet est essentielle, surtout avec l'explosion actuelle des médias sociaux. ●

Réf. : Gestion Plus, mai 2010, bulletin nº 185

1. Dany DOUCET, « Au moins cinq heures perdues par semaine », dans Journal de Montréal, 5 avril 2010, p. 9. Voir aussi : http://fr.canoe.ca/infos/societe/archives/2010/04/ 20100405-075700.html

MIEUX CONSOMMER

PROGRAMME – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR LES MÉNAGES À FAIBLE REVENU – VOLET SOCIAL

Quatre façons lumineuses d'économiser

Profitez de remises à l'achat et récupérez votre investissement immédiatement ou en moins d'un an !

Remplacez vos appareils d'éclairage énergivores par des produits efficaces et réduisez votre consommation d'électricité… Un geste simple à réaliser, en plus d'être avantageux pour vous et pour l'environnement.

Visitez le **www.hydroquebec.com/org-social** pour obtenir tous les détails sur les produits d'éclairage efficaces et les autres produits admissibles au programme d'Hydro-Québec.

Lampes fluocompactes torsadées

Ces lampes remplacent les lampes à incandescence.

Délai de récupération : IMMÉDIAT*

Luminaires avec lampes fluocompactes à broches

Ces appareils remplacent les luminaires à incandescence.

Délai de récupération : MOINS D'UN AN*

Luminaires avec lampe à sodium à haute pression

Idéals pour l'éclairage extérieur, ces appareils remplacent les luminaires à incandescence.

Délai de récupération : IMMÉDIAT*

Luminaires avec lampes fluorescentes T8

Ces appareils remplacent les luminaires à lampes fluorescentes T12.

Délai de récupération : MOINS D'UN AN*

* Calculs basés sur des scénarios de remplacement typiques. Certains scénarios de remplacement pourraient entraîner des délais de récupération de l'investissement autres que ceux qui sont mentionnés ici. Obtenez plus de détails au **www.hydroquebec.com/org-social**.

Hydro Québec

OMH SAINT-HYACINTHE

Réaménagement du plan d'ensemble de la terrasse du patro de Saint-Hyacinthe

À l'époque, de 1905 à 1968, la Terrasse du Patro a permis à plusieurs générations de Maskoutains de profiter de nombreuses activités récréatives offertes par les Frères de Saint-Vincent de Paul. En 1968, les Frères durent fermer les portes pour des raisons financières. C'est alors que vit le jour, en 1970, un immense projet d'habitations à loyer modique, connu sous le nom de la Terrasse du Patro.

On y dénombrait 138 logements de 1 à 4 chambres à coucher permettant à des ménages dans le besoin de se reloger à 25 % de leur revenu. À l'époque les prix variaient entre 41 et 148 $ par mois, incluant le chauffage, l'électricité, cuisinière et réfrigérateur.

En 2005, les membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Saint-Hyacinthe, entreprenaient un projet de réaménagement du plan d'ensemble de la Terrasse du Patro. En partenariat avec la Ville de Saint-Hyacinthe et la Société d'habitation du Québec, l'Office d'habitation entreprenait des travaux majeurs, évalués à plus de 20 millions de dollars afin de revitaliser les quelque 138 logements sociaux que nous retrouvions sur la Terrasse du Patro (rue Girouard Ouest).

Il y a eu la démolition de 7 immeubles multilogements représentants 69 logements pour les remplacer par la construction de nouveaux logements selon les normes de qualité d'habitation actuelle. Il y a eu également, un réaménagement des infrastructures, du réseau de circulation et des équipements récréatifs.

Après 5 années de travaux de toutes sortes, la Terrasse du Patro présente un tout nouveau visage et permet à plus de 119 ménages d'occuper des logements de qualité en plus de voir leur environnement amélioré grandement. L'aménagement de deux parcs municipaux, celui du Parc Vadeboncoeur et celui des Anciens du Patro. On y retrouve également plusieurs aménagements de fleurs, de haies et d'arbres. ●

Parc des Anciens du Patro et salle communautaire Jean-Claude Patenaude

Samedi 5 juin dernier, l'Office municipal d'habitation procédait à l'inauguration du Parc des Anciens du Patro en reconnaissance du Patronnage des Frères Saint-Vincent de Paul ainsi que des Anciens du Patro dirigés par monsieur Conrad Donais.

Il fut de même pour l'inauguration de la nouvelle salle communautaire Jean-Claude Patenaude, qui borde le Parc des Anciens du Patro. C'est un honneur que l'Office municipal d'habitation voulait faire à un bâtisseur qui a permis la réalisation de plusieurs projets d'importance, dont celui de la Terrasse du Patro. ●

Sur la photo, les membres du conseil d'administration : sur la première rangée. M. Claude Bernier, maire de la Ville de Saint-Hyacinthe, M. Jean-Claude Patenaude, administrateur, David Bousquet, président de l'Office, Colette Côté, vice-présidente de l'Office.

Deuxième rangée : Jacques Berthiaume, secrétaire-trésorier, Jean-Claude Ladouceur, directeur général, Carole-Line Bernard, présidente de l'association des locataires et Roland Anctil administrateur.

OMH DE SAINT-HYACINTHE

Hommage Jean-Claude Patenaude

L'Office municipal d'habitation de la Ville de Saint-Hyacinthe a rendu un hommage à Monsieur Jean-Claude Patenaude en nommant la nouvelle salle communautaire en son nom.

UN HOMME DE CŒUR ET D'ACTION

Jean-Claude Patenaude est élu au conseil municipal de la ville de Saint-Hyacinthe en 1996 et est aussitôt nommé au conseil d'administration de l'office municipal d'habitation.

Son premier mandat à la présidence de l'office est marqué par une révision de l'organisation du travail en collaboration avec l'équipe en place. Il accomplit cette tâche avec brio, appuyé indéfectiblement par ses collègues du conseil d'administration.

Par la suite, il entreprend avec la direction générale et son équipe, un important projet de réhabilitation de la terrasse du patro. Ce vaste chantier a pour objectif d'améliorer le parc immobilier et la qualité de vie des nombreux locataires et de revaloriser l'image de ce secteur auprès de la population.

Ayant toujours à cœur la qualité de vie des locataires, il organise une collecte de fonds afin de doter la terrasse du patro de modules de jeux et de balançoires.

Aujourd'hui, un peu plus de 20 millions de dollars ont été investis sur le site de la terrasse du patro. Cet investissement majeur inclus l'aménagement d'une salle communautaire au service des familles.

Jean-Claude Patenaude est également un des principaux artisans du financement de la construction de la maison Marguerite-D'Youville, une habitation à loyer modique dédiée aux personnes atteintes de maladies dégénératives.

En reconnaissance de son apport exceptionnel au développement du logement social dans la communauté maskoutaine, l'office municipal d'habitation de Saint-Hyacinthe désigne le présent endroit «salle communautaire Jean-Claude Patenaude».

OMH BÉCANCOUR

40 ans de logement social

Afin de souligner son 40e anniversaire, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Bécancour a organisé le 4 juin dernier, une soirée où étaient conviés tous les locataires actuels ainsi que les administrateurs et employés ayant œuvrés au fil des ans à la mission de l'office. Un hommage particulier a été rendu à nos plus anciennes locataires.

M. Jean-Paul Carrier, président du C.A., remet des fleurs à notre plus ancienne résidente soit Mme Francine Duval qui habite à l'office depuis le 1er septembre 1973.

Ci-haut, nous retrouvons M. Yvon Deshaies maintenant retraité et qui a dirigé l'office pendant 32 ans, notre doyenne des locataires Mme Marie-Rose Baril (96 ans) locataire depuis le 1er janvier 1975 et qui cultive encore aujourd'hui son propre jardin et M. Roger Delage directeur général.

OMH DE SAINTE-MARTINE ET HOWICK

Départ de la directrice : M^me^ Lucie Parent

Le 15 juin dernier, les locataires des OMH de Sainte-Martine et Howick,

les membres des deux conseils d'administration, le personnel ainsi que plusieurs invités ont souligné le départ de la directrice M^me^ Lucie Parent.

Après plus de 13 ans de service à l'OMH de Sainte-Martine et 21 ans à celui de Howick, M^me^ Parent se consacrera maintenant à ses principales fonctions de comptable général accrédité.

Toutes les personnes présentes tenaient à remercier et surtout à souligner le travail exceptionnel accompli tout au long de ses années de service. « Merci Lucie ! ! ! »

OMH LAVAL

OMH de Laval tient à souligner les 20 ans d'engagement de madame Morin comme vice-présidente de l'OMHL.

POURQUOI CHOISIR COINAMATIC COMME DISTRIBUTEUR

Coinamatic, l'entreprise canadienne la plus importante et la plus fiable dans le domaine des services aux immeubles d'habitation, répond aux besoins des meilleurs gestionnaires immobiliers et propriétaires d'immeubles du pays et à près de 2 millions de Canadiens chaque semaine. Coinamatic demeure réputée, depuis plus d'un demi-siècle, pour son service « Toujours à tempsMD » et la fiabilité de ses paiements. Coinamatic est la seule entreprise de services de buanderie en Amérique du Nord à détenir la certification ISO.

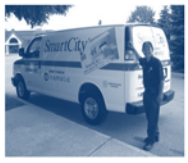

Engagement en matière de rendement du matériel
Coinamatic utilise du matériel de renommée mondiale soutenu par une entreprise de services nationale. Vous êtes ainsi assuré du rendement optimum de votre Laundry Care CentreMD. Huebsch, Maytag et nos propres produits conçus selon nos spécifications.

Engagement en matière de service
Coinamatic fournit un service direct d'urgence et sur demande 24 heures sur 24, 365 jours par année. Nous nous engageons financièrement à maximiser les recettes de votre buanderie et la satisfaction à long terme de vos résidants.

Pour plus de détails, communiquez avec Frédéric Côté
418-572-1392 | fcote@coinamatic.com | www.coinamatic.com

Coinamatic

OMH SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE

Une vitrine sur la France

Le 27 mai dernier, l'Office municipal d'habitation de Saint-Joseph-de-Beauce a reçu la visite de trois professionnels de la Caisse d'Allocations Familiales de Limoges en France venus s'enquérir de nos façons de faire et pratiques en ce qui a trait à l'implication des résidants dans la gestion de l'organisme et du milieu de vie. Les membres de la délégation française ont pu en apprendre sur le soutien communautaire en HLM dans la région de Chaudière-Appalaches. Enfin, des exemples concrets de projets réalisés à Saint-Joseph-de-Beauce, des échanges avec les résidants de l'Office et avec les intervenants du CSSS de Beauce ont conclu une rencontre fort enrichissante pour tous.

CAF Limoges (Caisse d'Allocations Familiales de Limoges)

1ère rangée : Catherine Jalran (CAF Limoges*), Céline Bernier (Coordonnatrice de l'Entente spécifique Chaudière-Appalaches), Anne-Marie Fatoux-Jean (CAF Limoges), Mathieu Gaudette (CSSS Beauce), Pauline Boilard (directrice générale de l'OMH)

2ième rangée : Gildas Perreault (représentant des locataires au c.a. de l'OMH), Laurent Chauffier (CAF Limoges), Kathy Lessard (CSSS Beauce)

OMH DE QUÉBEC

Fondation Saint-Roch

La Fondation Saint-Roch veut témoigner de sa reconnaissance à un organisme qui a démontré son engagement dans la communauté. L'Office municipal d'habitation de Québec est à l'honneur, cet automne 2010.

C'est le 23 décembre 1969 que l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) fut créé. Déjà 40 ans d'existence. Tout au long de ces années, c'est avec détermination et rigueur que cette organisation a développé une expertise tant au niveau du bâti qu'au niveau du soutien communautaire. En quête d'un développement continu, il poursuit, jour après jour, à parfaire son offre de service en recherchant et développant des solutions durables assurant à la fois une qualité de ses services à la clientèle et la pérennité de son parc immobilier qui représente un patrimoine public important. On ne pourrait parler de l'Office sans parler des gens qui y habitent, des employés et du partenariat avec le milieu. Pour ce cocktail dînatoire, et ce, afin de leur rendre hommage, le thème qui a été retenu est « 40 fois merci ». Il souhaite ainsi leur témoigner sa reconnaissance. De plus, il désire mettre en lumière leur précieuse collaboration qui a permis à l'Office d'être ce qu'il est aujourd'hui une organisation reconnue dans sa communauté, favorisant un milieu de vie stimulant, respectueux des personnes et intégré à la vie du quartier.

Nous profitons, également, de cette occasion pour supporter la Fondation Saint-Roch dans sa campagne de financement qui partage des valeurs communes à celles de notre organisation. Tous les profits leur seront versés. Précisons que la Fondation Saint-Roch a été créée afin de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine architectural et culturel du centre-ville de Québec, soutenir les organisations et entreprises d'économie sociale du milieu, animer la communauté dans ses efforts de revitalisation, lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale par des activités de sensibilisation et de financement ainsi que diverses initiatives solidaires.